

**A.R. 17.1.2022 M.B. 15.2.2022**  
**En vigueur 1.4.2022**  
**Sans corrigendum M.B. 17.5.2022**

■ [Modifier](#)

■ [Insérer](#)

■ [Enlever](#)

**Article 17ter. – MEDECIN SPECIALISTE A L'EXCEPTION DU MEDECIN  
SPECIALISTE EN RADIODIAGNOSTIC – RADIODIAGNOSTIC**

Imagerie médicale.

Radiodiagnostic.

A.

...

**"6° Neurologie :**

~~465010 465021 Angiographie cérébrale carotidienne ou angiographie  
cérébrale totale, deux incidences différentes, minimum  
5-clichés N 200~~

~~465032 465043 Angiographie cérébrale carotidienne ou angiographie  
cérébrale totale, plus de deux incidences, minimum 8 clichés N 250~~

~~465054 465065 Angiographie cérébrale par voie vertébrale isolée, minimum  
3-clichés N 160~~

~~465076 465080 Angiographie cérébrale par voie vertébrale isolée, minimum  
deux incidences différentes et 10 clichés N 250~~

~~Les honoraires pour les radiographies éventuelles des phases veineuses  
et capillaires sont compris dans les honoraires pour les angiographies."~~

**"6° Neurologie :**

465010 465021 Angiographie cérébrale d'une artère carotide N 250

465032 465043 Angiographie cérébrale de l'artère carotide bilatérale N 425

Les prestations 465010-465021 et 465032-465043 ne sont pas cumulables  
entre elle

465054 465065 Angiographie cérébrale d'une artère vertébrale. N 250

465076 465080 Angiographie cérébrale de l'artère vertébrale bilatérale N 425

Les prestations 465054-465065 et 454076-454080 ne sont pas cumulables  
entre elles.

Les honoraires pour les radiographies éventuelles des phases veineuses  
et capillaires sont compris dans les honoraires pour les angiographies."